

COMPTE RENDU

Le vendredi 24 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de BRUNO EYZAT.

Secrétaire de la séance : Nadine JUILLARD

Présents : BRUNO EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Nadine JUILLARD, Sylvie LEVET, GUY BOYER, Jean-Claude PARREY, Charlotte CONSTANTIN, Julien MONCOURIER, ANDRE AUBERT

Représentés : Aurélie GUILLAUME représentée par Julien MONCOURIER

Absents et excusés : Christelle LEVET

Délibérations du conseil :

Approbation du PV du 02 avril 2026

*Monsieur AUBERT André demande à ce que soit mentionné le nom du conseiller délégué :
Monsieur BOYER Guy.*

Monsieur MONCOURIER Julien informe qu'il y a eu un oubli dans les questions diverses. Il avait posé une question concernant l'embauche de l'employé technique.

1-Vote des taux de fiscalité locale pour le 2026

(Taxe habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux de contributions directes à savoir taxe d'habitation 11,44 %, taxe foncière bâtie 30.21 % et taxe foncière non bâtie 62.50% pour 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de contributions directes.

2- Budget primitif - TREMOUILLE SAINT LOUP 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune TREMOUILLE SAINT LOUP,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités

Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune TREMOUILLE SAINT LOUP pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 428 469

En dépenses à la somme de : 428 469

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	77 155
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 600
014	Atténuations de produits	200
042	Section à section	1 382
65	Autres charges de gestion courante	37 650
66	Charges financières	360
67	Charges spécifiques	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		172 347

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 175,44

013	Atténuations de charges	350
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 525
73	Impôts et taxes	10 700
731	Fiscalité locale	56 045
74	Dotations et participations	67 144
75	Autres produits de gestion courante	15 802,56
76	Produits financiers	605
77	Produits spécifiques	1 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		172 347

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	14 895,55
16	Emprunts et dettes assimilées	6 926,45
21	Immobilisations corporelles	8 200
23	Immobilisations en cours	226 100
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		256 122

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	1 382
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 396
13	Subventions d'investissement	62 268

16	Emprunts et dettes assimilées	159 076
21	Immobilisations corporelles	4 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		256 122

7 Voix Pour 3 Abstentions

3-M57: Délégation du Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

4-Désignation délégués pour la CIID Dômes Sancy Artense

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués pour la CIID Dômes Sancy Artense (Commission intercommunales des impôts directes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, après un vote, le Conseil municipal a désigné :

- Monsieur EYZAT Bruno comme délégué titulaire ;
- Monsieur BOYER Guy comme délégué suppléant.

5-Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque un délégué pour le SMCTOM. Madame Nadine JUILLARD est désignée suppléante.

Madame Sylvie LEVET informe qu'il y a un problème de poubelle à LEYVAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SERRE JérémY a été embauché pour 6 mois au poste d'agent technique.

La séance est levée à 20h25

BRUNO EYZAT
Le Maire

